



## Demande de renseignements d'une succession

Par **Georgiogpr**, le **27/07/2009** à **14:33**

Bonjour,

La chronologie :

Le bien : en 1961, un bien comprend 1ha 50a 30ca de terrains agricoles et sur 6a 30ca, un bien en ruine d'une valeur de 1700 nouveaux francs, d'après un notaire<sup>2</sup> (mais je ne le sais pas à cette date).

Acte 1 : courrier reçu d'un notaire<sup>1</sup> du 18 novembre 2003 :

J'apprends que j'hérite d'1/3 de ce bien en indivision, appartenant à ma grand-mère paternelle, décédée en 1955, et décrit ci-dessus.

Proposition du notaire<sup>1</sup> : 285 000 € ( ?1) moins 152 000 € de travaux ( ?2), pour un solde de 132 551 €, soit 44 183,66 € me revenant.

Acte 2 : courrier reçu d'un notaire<sup>2</sup> du 27 mai 2009 :

Proposition d'un notaire<sup>2</sup> : 1 700 nouveaux francs, réévalués en euros, soit 17 711 € !

Acte 3 : courrier reçu d'un notaire<sup>3</sup> du 16 juin 2009 :

Le notaire<sup>3</sup> me demande si je suis d'accord sur la valeur proposée ( ?3) et si je souhaite sortir de l'indivision ( ?4).

Acte 4 : copie d'un courrier du notaire<sup>3</sup> adressé au notaire 2 :

Le notaire 3 stipule au notaire<sup>2</sup> son étonnement au vu de la proposition du notaire<sup>1</sup>.

Mes questions :

( ?1) : la valorisation du notaire<sup>1</sup> de 285 000 € en 2003 est-elle déjà réaliste ?  
Si oui, quelle valeur prend-elle en 2009 ?

( ?2) : les travaux ont été effectués sans doute sans facture puisque cette somme de 152 000 € est forfaitaire d'après le notaire<sup>1</sup>. Puis-je contester cette somme ? si oui, comment ?

( ?3) : que dois-je faire pour obtenir une valorisation correcte ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Georges Prioleau